1 Introduction
2 Analyse des dangers : fdsmd69ht2
2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS
2.2 Erreurs de classification
2.2.1 Produit
2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit
2.4 Dangers et/ou mesures par voie d'exposition
2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes
2.5.1 Produits de réaction de N-phényl-benzolamine et 2,4,4-triméthylpentène
2.5.2 Acrylic polymer in mineral oil
2.5.3 oxyde de zinc
2.6 Protections individuelles et collectives à envisager
2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

Tilte	EmillA – Analyse des dangers du produit fdsmd69ht2
Company	SOGELUB S.A.
Date	2026-10-15
Version	Rev0
Auteur	Emilia 0.8.1

modyva

groupe cohezio

1 Introduction

Le présent rapport analyse les dangers intrinsèques du produit **fdsmd69ht2**.

L'analyse vise à répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les dangers associés au produit et à ses substances ?
- Les substances présentes sont-elles soumises à des valeurs limites d'exposition ou à des classifications particulières (CMR, SEVESO, ...) ?
- Quels sont les dangers pour la santé connus pour ces différentes substances ?
- Est-ce que la FDS reçue présente potentiellement des erreurs (obsolescence, changements dans les classifications de l'ECHA, ...) ?
- Quelles mesures de prévention doivent être envisagées lors de l'utilisation de ce produit ?

La fiche de données de sécurité (FDS) a été traitée à l'aide de l'outil d'intelligence artificielle **EmilIA** développé par **Modyva**. Les résultats ont été revus et contrôlés par Modyva.
L'analyse se limite à une analyse des dangers. L'exposition au risque basée sur les conditions réelles d'utilisation in-situ n'a pas été évaluée.

Cette étude est basée sur les prescriptions et recommandations suivantes :

- LIVRE VI — Agents chimiques, cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques
- Fiches toxicologiques de l'INRS
- Directive 2012/18/UE (SEVESO)
- Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)
- Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) — Annexe XVII / Annexe XIV
- Règlement (UE) 2019/1021 (POP)
- Règlement (UE) 528/2012 (Biocides)

2 Analyse des dangers : fdsmd69ht2

Dans la suite, nous détaillons les dangers associés au produit **fdsmd69ht2**, les éléments potentiellement erronés ou obsolètes relevés dans la FDS, les classifications des différentes substances présentes et les protections individuelles à envisager.

2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS

PROPRIÉTÉ	VALEUR
Fabriqué par	SOGELUB S.A.
État physique	solide
Forme	-
pH	Non disponible
Usage	Utilisation prévue: graisse, lubrifiant industriel.
Date FDS	2018-03-07

La FDS date du 2018-03-07. Elle a donc 8 an(s).

La FDS ayant plus de 5 ans, il est *nécessaire* de demander au fournisseur de produire une FDS mise à jour.

2.2 Erreurs de classification

2.2.1 Produit

Emilia n'a pas identifié d'erreur de classification dans la FDS.

2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit

Mention d'avertissement : Not Applicable

Pictogrammes (SGH) :

Mentions de danger :

- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

- P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
- P501 Éliminer le contenu/récipient dans ...

Transport :

- ADR : -
- RID : -

- ADN : -
- IMDG : -
- IATA : -
- UN : -

2.4 Dangers et/ou mesures par voie d’exposition

skin : 1. Enlever rapidement tout vêtement contaminé.
2. Laver abondamment la zone touchée à l’eau savonneuse.
3. Nettoyer les vêtements contaminés avant réutilisation.

eyes : • Rincer immédiatement et abondamment les yeux, y compris sous les paupières, pendant au moins 20 minutes avec de l’eau propre.
• Si la gêne persiste ou si des objets étrangers sont présents, consulter un professionnel de santé.

ingestion : • Ne PAS faire vomir.
• Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.
• Ne jamais administrer quoi-que-ce soit par voie orale à une personne inconsciente.

inhalation : • Faire respirer l’individu dans un air frais.
• Si les symptômes persistent (irritation des voies respiratoires, maux de tête, nausées), consulter immédiatement un médecin.

2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes

2.5.1 Produits de réaction de N-phényl-benzolamine et 2,4,4-triméthylpentène

Identification

- N° CAS : 68411-46-1
- N° EINECS : 270-128-1

Concentration :from 0.1 to 5.0

Dangers :

- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Non
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.1.1 PROPRIÉTÉS

Pas d'informations disponible.

2.5.2 Acrylic polymer in mineral oil

Identification

- N° CAS : None
- N° EINECS : None

Concentration :from 0.1 to 5.0

Dangers :

- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Non
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.2.1 PROPRIÉTÉS

Pas d’informations disponible.

2.5.3 oxyde de zinc

Identification

- N° CAS : 1314-13-2
- N° EINECS : 215-222-5

Concentration :from 1.0 to 2.5

Dangers :

- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	VLE-8h (mg/m³) : 2.0 - VLE-15min (mg/m³) : 10.0

2.5.3.1 PROPRIÉTÉS

FICHEJuillet 2020Fiche n°75 - Zinc et composés minérauxFiche présentant l'essentiel des données d'hygiène et de sécurité relatives à« Zinc et composés minéraux »avec un rappel de la réglementation française et des recommandations techniques et médicales.En savoir plus

Généralités | Caractéristiques | VLEPMesurage | Incendie - Explosion[2, 5, 7] | Pathologie - Toxicologie | Règlementation | Recommandations

Bibliographie

2.6 Protections individuelles et collectives à envisager

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Mains	- Matériau : nitrile - Norme exigée : directive 89/686/CEE et norme NF EN 374 (spécification de la protection contre les produits chimiques) - Épaisseur / temps de perçage : non précisé dans le document, mais il est indiqué que « les gants utilisés doivent répondre aux spécifications de la directive 89/686/CEE et de la norme correspondante NF EN 374. »
Yeux	- Type : lunettes de sécurité avec protections latérales - Condition d'utilisation : uniquement si risque d'éclaboussures ou projections de liquide (non obligatoire en conditions normales)
Peau	- Matériau : nitrile - Norme exigée : directive 89/686/CEE et norme NF EN 374 (spécification de la protection contre les produits chimiques) - Épaisseur / temps de perçage : non précisé dans le document, mais il est indiqué que « les gants utilisés doivent répondre aux spécifications de la directive 89/686/CEE et de la norme correspondante NF EN 374. »
Système respiratoire	- Aucune exigence spécifique dans des conditions normales (section 8.2) – « Aucun(es) dans des conditions normales »

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Corps	- Porter un vêtement de protection approprié (ex. combinaison longue, manches longues) - Chaussures de sécurité à porter également — Le document ne précise pas le matériau exact mais indique que les vêtements doivent être adaptés pour éviter contact avec la peau, les yeux ou les vêtements

2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	- Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. - Utiliser l'équipement de protection individuelle (voir section 8). - Veiller à une ventilation adéquate du lieu de travail. - Éviter de respirer les poussières, brouillards et pulvérisations. - Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. - Mettre à la terre / liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. - Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. - Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité (se laver les mains après toute manipulation, ne pas utiliser abrasif, solvant ou carburants).
Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	- Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. - Prévoir une cuve de rétention. - Garder le récipient bien fermé. - Conserver dans l'emballage d'origine. - Protéger de l'humidité, du rayonnement solaire, du gel et de la chaleur. Incompatibilités: - Oxydants forts.
Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Utilisation prévue: graisse, lubrifiant industriel.